

**ACCORD DE PROJET**  
ENTRE  
**L'ETABLISSEMENT DE L'ENTRAIDE NATIONALE**  
ET  
**LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION**


Approche intégrée et multisectorielle pour une réponse  
Aux besoins de développement psychosocial des adolescents  
Et des jeunes au Maroc

**Jeunes pour Jeunes**

**Cycle 2007 - 2011**

Accord de projet  
entre  
**L'Etablissement de l'Entraide Nationale**  
et  
**Le Fonds des Nations Unies pour la Population**

**PAYS:** Maroc  
**SOUS-PROGRAMME :** Santé de la reproduction  
**TITRE DU PROGRAMME :** Approche intégrée et multisectorielle pour une réponse aux besoins de développement psychosocial des adolescents et des jeunes au Maroc  
**INTITULE:** Jeunes pour Jeunes **MOR7R301**  
**DUREE:** Cinq ans (2007 – 2011)  
**DATE DE DEMARRAGE:** Janvier 2007  
**AGENTS D'EXECUTION:** Etablissement de l'Entraide Nationale et UNFPA  
**AGENT DE MISE EN OEUVRE:** Etablissement de l'Entraide Nationale  
**BUDGET GLOBAL :** 2.000.000 \$ US  
**CONTRIBUTION DU PARTENAIRE:** 3. 000. 000 DH  
**CONTRIBUTION DE L'UNFPA:** 900.000 US\$ (600.000 US\$ issue des ressources régulières et 300.000 US\$ à mobiliser par l'UNFPA)  
**RESSOURCES A MOBILISER:** 750.000 US\$

  
Le Directeur  
de l'Entraide Nationale  
Signé: Mohamed TALBI

SIGNATURES

Pour l'Etablissement de l'Entraide Nationale

31/05/2007

Date

  
Pour le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)



31/05/2007

Date

## TABLE DE MATIERES

<b>I.</b>	<b>Cadre de coopération.....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Analyse de la situation.....</b>	<b>3</b>
2.1	Contexte socio-démographique : .....	3
2.2	Contexte Economique : .....	4
2.3	Efforts et programmes nationaux.....	4
2.4	Défis .....	5
<b>III.</b>	<b>Programme proposé .....</b>	<b>5</b>
3.1	Produits, Axes Stratégiques et Groupes d'activités .....	6
3.2	Couverture géographique .....	8
<b>IV.</b>	<b>Stratégie de partenariat .....</b>	<b>9</b>
4.1	Partenariat avec les autres secteurs du gouvernement:.....	9
4.2	Partenariat avec les autres agences du Système des Nations Unies.....	9
4.3	Partenariat dans le cadre de la coopération bilatérale.....	9
4.4	Partenariat avec les ONG.....	9
<b>V.</b>	<b>Modalité de Mise en Œuvre et Gestion du programme .....</b>	<b>10</b>
5.1	Le Cadre institutionnel .....	10
5.2	Agence de mise en oeuvre .....	11
5.3	Mécanisme de Gestion et Coordination Programmatique.....	11
5.2.1	<i>Coordination intra sectorielle</i> .....	11
5.2.2	<i>Coordination intersectorielle</i> .....	12
5.3	Gestion financière.....	12
<b>VI.</b>	<b>Suivi et évaluation.....</b>	<b>13</b>
6.1	Processus de Suivi et Évaluation.....	13
6.2	Instruments de Suivi et d'Évaluation.....	13
<b>VII.</b>	<b>Budget du plan d'action 2007-2011.....</b>	<b>13</b>
7.1	Ressources garanties .....	13
7.2	Ressources à mobiliser .....	13
<b>VIII.</b>	<b>Engagements des Partenaires .....</b>	<b>14</b>
8.1	Engagement du UNFPA .....	14
8.2	Engagement de l'Entraide Nationale .....	14
<b>IX.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>15</b>
a.	Annexe 1 : Cadre logique des résultats et indicateurs .....	16
b.	Annexe 2 : Plan d'action 2007-2011 .....	17
c.	Annexe 3 : Plan de Suivi et Evaluation du Programme Proposé.....	21

## I. CADRE DE COOPERATION

Dans le cadre de la coopération entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Etablissement de l'Entraide Nationale et l'UNFPA décident d'engager un nouveau cycle de coopération de 2007 à 2011.

Les principes fondamentaux, les buts et les résultats du présent projet découlent :

- Du plan cadre des Nations Unies au Maroc 2007-2011 et Bilan Commun de Pays signé le 23 Février 2007 avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération –MAEC-;
- Du programme de coopération entre le Royaume du Maroc et l'UNFPA (Plan d'action du programme de pays (CPAP) 2007-2011) signé conjointement entre le MAEC et l'UNFPA le 28 Mars 2007;
- Des priorités nationales et sectorielles mentionnées dans les différents plans et documents de stratégies.

Le présent document se base sur une analyse récente de la situation et établit des résultats à poursuivre dans un cadre de partenariat basé sur un plan de mise en œuvre qui privilégie l'exécution et la capacité nationales, des procédures de gestion et des modalités de suivi et d'évaluation. Le plan d'action décrit les objectifs, les grandes activités des cinq prochaines années, les indicateurs et le budget.

## II. ANALYSE DE LA SITUATION

### 2.1 Contexte socio-démographique :

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat réalisé au Maroc en 2004 montre que le pays compte 29.7 millions d'habitants avec une population rurale de 45 %, un taux de croissance démographique de 1.4 %, un indice synthétique de fertilité de 2.5, et un âge au premier mariage à 30 ans; par ailleurs, les jeunes de 15 à 24 ans constituent le tiers de la population.

Ces tendances montrent que le Maroc est en phase finale de **transition démographique**, réclamant donc de nouvelles approches pour les nouveaux besoins et droits en matière de procréation, ainsi que l'adoption d'une véritable politique pour la population afin de matérialiser le potentiel de cette **manne démographique**, et de l'accompagner par une croissance économique parallèle.

Les adolescents et les jeunes constituent donc plus de 30% de la population et sont de plus en plus exposés à de multiples risques liés à la consommation de tabac, abus de substances et d'alcool, la violence, les incidences d'infections sexuellement transmissibles dont le SIDA et des troubles psychologiques (mal être). Les facteurs prédominants sont à chercher dans la migration interne, l'urbanisation rapide, la pauvreté, l'abandon scolaire, le chômage, la dislocation de la famille et la faiblesse des stratégies et des structures d'encadrement des jeunes. Plusieurs études montrent la nécessité urgente de considérer les droits des jeunes en matière d'information et d'accès aux services, particulièrement en matière de santé de la reproduction.

La situation de la jeune fille au Maroc reste affrontée à une série d'handicaps socio-culturel, sanitaire et économique qui participent à son exclusion. En effet, le taux élevé d'analphabétisme chez les jeunes filles( 39,5% des jeunes filles de 15 à 24), l'abandon scolaire, la pauvreté économique ( taux d'activité des jeunes filles est de 23,8% sur 43,1% de jeunes actifs en 2003), le retard de l'âge de mariage chez les filles, la vulnérabilité physiologique et culturelle face aux IST/SIDA (45% de cas de SIDA), le problème des grossesses non désirées à un âge précoce sont autant de facteurs qui entravent la promotion du statut de la jeune fille et favorise sa marginalisation sociale et économique .

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, à travers l'accès relatif à l'éducation et à l'activité professionnelle, le statut de la jeune fille au sein de la famille et de la société est appelé à s'améliorer davantage. En effet, il convient de rappeler que les jeunes filles se trouvent affrontées aux différentes formes de discrimination et de violence basée sur le genre dont le harcèlement sexuel, l'instrumentalisation et autres...

La pratique des activités socioculturelles et de loisir chez la jeune fille se trouve paralysée par de nombreux problèmes liés particulièrement à la disponibilité et à l'accès aux infrastructures offertes en la matière. De même, sa participation dans la vie associative reste très faible (taux de la participation des jeunes dans la vie associative est de 15%) expliquée par le faible encadrement et l'absence des mécanismes de participation des jeunes.

Bien qu'aucune politique ou stratégie nationale multisectorielle de jeunesse n'ait encore été développée, il y a actuellement un environnement politique favorable et une volonté de différents secteurs gouvernementaux pour prêter une attention soutenue aux adolescents et aux jeunes adultes. L'analyse des différentes politiques menées en faveur des jeunes montre que ceux-ci sont au centre des préoccupations du décideur marocain. Toutefois, l'approche adoptée pour apporter une réponse aux besoins des jeunes reste sectorielle et ne tient pas en considération l'interaction des problèmes entre eux et leur incidence sur le devenir de la société.

## 2.2 Contexte Economique :

La croissance économique faible mais soutenue, constatée au cours des dernières années a fait ressortir de nouvelles disparités affectant essentiellement les zones rurales, les populations urbaines et péri-urbaines vulnérables, et spécifiquement les jeunes et les diplômés dont le taux de chômage – anormalement élevé- atteint respectivement 34% et 26%. Le chômage constitue l'un des problèmes majeurs qui touchent les jeunes, notamment les diplômés parmi eux. Par ailleurs, la répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans, selon les principales fonctions sociales permet de constater que 30 % d'entre eux sont en éducation-formation, 34,3 % exercent déjà une activité économique, 7,4 % sont en chômage et 26 % sont au foyer. Les jeunes citadins sont plus attirés par l'éducation et la formation que leurs homologues ruraux qui sont attirés, par contre, par l'emploi. Les disparités entre les sexes sont plus importantes, le taux d'activité des jeunes hommes reste plus élevé (62, 3%) que ceux des jeunes femmes (25,1%).

## 2.3 Efforts et programmes nationaux

L'Etablissement de l'Entraide Nationale est chargé de dispenser l'aide et l'assistance sous toutes ses formes au profit des couches vulnérables et nécessiteuses et de concourir à la promotion sociale et familiale à travers ses différentes structures. La population des jeunes constitue la majorité des bénéficiaires des programmes offerts notamment la formation dans des métiers à travers les centres de formation et la protection sociale à travers les établissements de protection sociale (Dar talib et taliba, Dar Al atfal, etc.).

Les axes stratégiques de l'INDH s'intègrent parfaitement dans la mission de l'Entraide Nationale et constituent les principaux chantiers d'intervention de l'établissement. En effet, l'établissement dans sa nouvelle stratégie, s'est fixé les axes suivants :

- 1) La mise à niveau des *institutions de bienfaisance* : l'Entraide Nationale a opté pour la standardisation des normes des EPS et par conséquent améliorer la qualité des services offerts en terme d'éducation pour les jeunes (salle de lecture, soutien scolaire, bibliothèque, citoyenneté et savoir vivre) et en terme d'animation socioculturelle, de conditions d'hébergement et de modes de gestion.

- 2) La mise en œuvre des programmes stratégiques de l'INDH à travers : la mise en œuvre des activités du préscolaire, de soutien scolaire, l'alphabétisation, de la formation professionnelle adaptée, d'éducation sanitaire, du micro crédit et micro entreprise, d'écoute, d'infrastructure sociale, de solidarité, de soutien aux handicapés inaptes au travail, aux femmes en difficulté ainsi qu'aux personnes âgées sans ressources; de caravanes médicales et de partenariat avec le tissu associatif.
- 3) Le Programme de modernisation de l'Entraide Nationale, à travers la mise à niveau des systèmes de management, la gestion des ressources humaines, la gestion financière et comptable, la mise à niveau des centres, conformément à la loi 14-05, la mise à niveau et la création de nouvelles activités.

## 2.4 Défis

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement visant la lutte contre la pauvreté, la marginalisation, l'exclusion sociale et la précarité, l'Entraide Nationale, en sa qualité de filet de sécurité au profit des populations défavorisées, cible à travers ses programmes sociaux et de formation différents groupes de populations avec des différents niveaux de précarités. Il s'agit essentiellement de :

*Groupe de jeunes scolarisés* : jeunes filles et garçons âgés entre 6 ans et 22 ans issus de familles pauvres, de parents séparés ou divorcés, ou des jeunes orphelins nécessiteux, scolarisés demandant des services d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge sociale assurés par les Etablissements de Protection Sociale (Dar Talib, Taliba, Dar Al Atfal).

*Groupes de jeunes filles et garçons non scolarisés ou victimes d'abandon scolaire* : c'est une population de jeune âgée de 14 à 26 ans issue des couches sociales défavorisées, analphabète ou en rupture scolaire bénéficiant de formations dans de nouveaux métiers à travers un programme de formation professionnelle dans les CEF et CFA.

A travers sa politique de proximité pour servir la population défavorisée, l'établissement de l'Entraide Nationale a tissé un large réseau d'institutions de formation et de protection sociale où sont dispensés des programmes pouvant permettre une intégration socio-économique des bénéficiaires. Cependant, face au brassage de populations de jeunes bénéficiaires des structures de l'Entraide Nationale, leurs situations précaires et leurs besoins divers en matière d'insertion sociale, de formation et de prise en charge psychosociale, il s'avère nécessaire de revoir la stratégie de prise en charge des populations défavorisées et de conjuguer les efforts déployés dans ce domaine.

## III. PROGRAMME PROPOSE

Le programme proposé a été formulé en étroite collaboration entre les partenaires nationaux gouvernementaux, non gouvernementaux et le bureau de l'UNFPA, et en consultation avec les autres agences des Nations Unies et les bailleurs de fonds bilatéraux. Il vise à poursuivre et appuyer les efforts déployés par l' Etablissement de l'Entraide Nationale pour promouvoir le développement psychosocial des adolescents et des jeunes en situation vulnérable, et vise à s'insérer soigneusement dans l'INDH et à contribuer à ses objectifs.

S'inspirant des expériences passées et des orientations stratégiques du gouvernement marocain, la proposition se base sur : a) l'analyse du Bilan Commun du Pays et le Plan Cadre des Nations Unies de Coopération au Développement (UNDAF 2007-11); b) les Objectifs de Développement du Millénaire; c) le 7ème programme du pays UNFPA-MAROC (2007-11).

Le présent programme «Jeunes pour Jeunes» contribue directement aux produits du 7ème programme du pays UNFPA-MAROC (2007-2011), particulièrement le produit suivant :

«Les approches et services sectoriels complémentaires d'information et de santé (y compris SRet IST/SIDA) ciblant les adolescents et les jeunes y compris ceux en situation à risque sont consolidées dans les provinces prioritaires en vue de leur institutionnalisation».

Pour aboutir aux résultats escomptés, le programme adoptera les stratégies générales suivantes : (a) L'institutionnalisation de la programmation basée sur les droits humains, ainsi que la gestion axée sur les résultats ; (b) le développement de modèles d'intervention sur le terrain qui servent comme base pour la formulation des politiques et plans d'action nationaux ; (c) la participation des communautés, des femmes et des jeunes à tous les niveaux; (d) le plaidoyer pour les droits des femmes et des jeunes.

### 3.1 Produits, Axes Stratégiques et Groupes d'activités

Le programme proposé aura les produits suivants :

**Produits 1** : Des services d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et les jeunes.

**Produits 2** : Les activités des CEF/CFA et des Maisons de Citoyen (MC), Dar Attalib/ Attaliba, sont renforcées pour offrir des activités socio--éducatives, d'information, particulièrement en matière de SR et IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc.

**Produits 3** : Des mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local et national.

**Produits 4** : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme de collaboration intra sectorielle et intersectorielle, au niveau national, régional et local sont définis et opérationnels.

Pour atteindre les produits précédents, un ensemble de stratégies et groupes d'activités seront mises en œuvre, comme suit:

**Produit 1 : Des services d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et les jeunes.**

1.1 Stratégie multisectorielle / sectorielle pour assurer des services d'écoute aux adolescents fréquentant les structures de l' Entraide Nationale est développée et mise en oeuvre : cet axe consiste à développer un partenariat avec le Ministère de la Santé et les autres partenaires qui sera traduit par l'élaboration d'une convention multipartite pour assurer un service de soins et d'écoute aux profits des adolescents des structures de l'Entraide Nationale notamment Dar Talib, Taliba et Dar Al Atfal et par le développement d'un système de référence avec l'Espace Santé des Jeunes.

1.2 La stratégie d'implantation de services d'écoute pour adolescents et jeunes au niveau de chaque secteur est mise en œuvre, suivie et évaluée: Il s'agit de développer une stratégie propre au secteur en matière d'écoute, d'accueil et d'orientation approprié aux situations psychosociales des jeunes fréquentant les structures de l'Entraide Nationale. Cet axe sera développé par une analyse de la situation existante, le développement des outils d'écoute et d'accueil, le renforcement des capacités des prestataires de ce service et la mise en place des espaces d'écoute appropriés aux jeunes.

**Produit 2 : Les activités des CEF et des Maisons de Citoyen (MC), Dar Attalib/ Attaliba, sont renforcées pour offrir des activités socio--éducatives, d'information, particulièrement en matière de SR et IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc.**

- 2.1 Les associations de jeunes et des animateurs travaillant dans les maisons de citoyen sont appuyées pour offrir des activités d'information et d'appui (y compris l'appui scolaire) : La maison de citoyen constitue un espace d'information, d'encadrement et de loisir pour les jeunes par les associations de quartiers et des associations thématiques (exemple micro-crédit, Santé, SIDA et droit de la femme). Ainsi, le projet à travers cet axe vise le renforcement des capacités des associations en matière d'organisation associative, planification et gestion des projets, d'une part, et, d'autre part, la structuration et l'amélioration de la prestation des services et des activités socio-éducatives adaptées aux besoins des jeunes, notamment l'animation des activités culturelles, l'encadrement des jeunes dans l'organisation associative, les activités de soutien scolaire, le soutien des initiatives socio-éducatives des jeunes, les activités de rayonnement et la structuration de service d'écoute et orientation pour les jeunes femmes victimes de violence.
- 2.2 Les associations de jeunes, travaillant dans les Maisons de Citoyen, sont renforcées en approche d'éducation par les pairs et habilités de vie : il s'agit de développer les habilités et les compétences de vie des jeunes dans les thèmes liés à la santé mentale, la SR, le genre, les modes de vie sains ..... à travers l'approche d'éducation par les pairs promouvant la communication interpersonnelle entre les jeunes. En utilisant le guide sur les habilités de vie déjà développé par le projet, un programme de formation sera mis en place au profit des adhérents des jeunes volontaires des associations pour qu'ils participent dans l'animation des activités de MC. un système de suivi et d'évaluation de travail des éducateurs pairs sera développé et intégré dans le plan d'action des associations de jeunes actives dans les MC.
- 2.3 Le module d'auto-habilitation de la jeune fille est intégré au curriculum d'enseignement des CEF/CFA en capitalisant sur les expériences précédentes de l'Entraide Nationale : le projet à travers cet axe vise à apporter une contribution à l'amélioration de la situation de la jeune fille et particulièrement celle en situation vulnérable et ce par le renforcement de ses capacités personnelles et de communication et d'intégration sociale. Cet axe sera réalisé par l'utilisation d'un module d'auto-habilitation, déjà développé par le projet, à travers un programme de séances d'enseignement étalé sur la durée de la formation des jeunes filles dans les CEF/CFA. Egalement, des outils de renforcement des capacités des jeunes filles en techniques d'employabilité seront développés et intégrés dans le cursus de formation des CEF/CFA.
- 2.4 Les capacités des groupes des jeunes filles des CEF/CFA sont renforcées pour offrir l'information en SR à travers l'EP et des activités socio-éducatives : cet axe sera assuré par un programme de formation des filles bénéficiaires des CEF/CFA en habilités de vie et en éducation par les pairs, le soutien des activités socio-éducatives par les jeunes éducatrices pairs au niveau interne et externe de CEF/CFA, l'appui à l'ouverture des CEF/CFA sur son environnement externe et l'encadrement des jeunes filles dans l'organisation des associations et /ou des coopératives.
- 2.5 des clubs de jeunes au sein des Dar Attalib, Dar Al Atfal offrant des activités socioculturelles ciblant le développement psychosocial sont créés et appuyés : cela consiste à renforcer les activités socio-éducatives appropriées aux jeunes résidents dans les Dour Talib, taliba et Dour Atafal par une revue et une analyse des activités socio-éducatives existantes, l'organisation des ateliers de réflexion et de conception de paquet d'activités et d'approches à adopter dans ces structures.
- 2.6 Des stratégies pour la prise en charge des populations en situation de précarité et de vulnérabilité sont définies et mises en oeuvre : Il s'agit de soutenir l'établissement de l'Entraide nationale dans son

processus de refonte de sa stratégie de prise en charge, notamment, en terme de création et de mise à niveau des activités de développement psychosocial des jeunes.

**Produit 3 : Des mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local et national.**

3.1. Des mécanismes de participation des jeunes aux niveaux municipal, provincial et régional sont définis et mis en oeuvre : en se basant sur les acquis du projet " jeunes en action " mené conjointement entre l'UNFPA et l'UNICEF, le projet prévoit la promotion de la participation des jeunes des structures de l'Entraide Nationale et ce par l'identification des mécanismes de participation des jeunes dans les organes de décisions et de mise en œuvre au niveau de chaque structure et l'appui à la participation des jeunes bénéficiaires de structure de l' Entraide Nationale dans des manifestations de plaidoyer aux niveaux provincial, régional et national.

3.2. Les compétences des jeunes et des adultes sont renforcées en matière de participation : un programme de développement des compétences des gestionnaires, des prestataires et des jeunes des structures de l'Entraide Nationale en matière de participation par l'organisation des sessions de formation sur les techniques de participation des jeunes, le développement des outils pédagogiques en matière de participation et le soutien aux événements organisés par les jeunes.

**Produit 4 : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme de collaboration intersectorielle, au niveau national, régional et local sont définis et opérationnels**

4.1. Une stratégie nationale de jeunesse basée sur les droits humains et l'équité de genre est formulée : dans le cadre de la coordination et la programmation multisectorielle, le projet soutiendra un processus vers le développement d' une stratégie nationale pour la jeunesse au Maroc et ce par la contribution dans une consultation nationale analysant les stratégies sectorielles pour les jeunes, l'organisation des ateliers de réflexion, l'élaboration et la validation du document de stratégie nationale.

4.2. Une stratégie de plaidoyer et de mobilisation sociale visant les décideurs et la société civile en droits et développement des jeunes est développée et mise en oeuvre : le projet viendra renforcer, d'une part, la stratégie sectorielle de communication et de mobilisation sociale visant la promotion du statut des jeunes fréquentant les structures de l'Entraide Nationale, d'autre part, contribuer à la stratégie multisectorielle de plaidoyer pour la jeunesse par l'organisation des événements de mobilisation sociale et la production des supports de communication.

4.3. Les mécanismes de coordination intersectoriels et intra sectoriels aux niveaux national, régional et provincial sont appuyés: cet axe permet de renforcer la coordination intra sectorielle de l'Entraide Nationale d'une part et intersectorielle entre l'Entraide Nationale et les autres secteurs (SEJ, MS et DEN) d'autre part, pour la mise en œuvre de certaines activités du projet et ce à travers l'organisation des ateliers de planification sectorielle et intersectorielle au niveau national et régional. Le projet prévoit des activités de renforcement des compétences de gestionnaires et administrateurs du projet en techniques de gestion de projet axée sur les résultats.

### **3.2 Couverture géographique**

En tenant compte du caractère intersectoriel du projet "jeunes pour jeunes", sa mise en œuvre par l'Entraide Nationale sera systématiquement dans les mêmes régions ciblées par les autres secteurs à savoir : la Région Marrakech-Tansift-El Haouz, Rabat- Salé-Zemour Zeir, Fès-Boulmane, Tanger-Tétouan, et Tadra- Azilal.. Deux nouvelles région seront intégrées progressivement dans le cadre du présent projet : Méknès-Tafilalet et Gharb, cherrarda et Ben h'ssen.

Egalement, les régions ciblées par le projet du Fonds Mondial seront considérées par l'intervention du projet "jeunes pour jeunes"

## **IV. STRATEGIE DE PARTENARIAT**

### **4.1 Partenariat avec les autres secteurs du gouvernement:**

Le projet sera mis en œuvre par l'Etablissement de l'Entraide Nationale pour atteindre les résultats qui lui sont propres. Toutefois, Un certain nombre de partenaires vont contribuer activement à la mise en œuvre de certains produits et à la réalisation de leurs résultats notamment liés à la stratégie de plaidoyer et de mobilisation sociale pour les jeunes, la stratégie multisectorielle d'écoute, la participation des jeunes. Il s'agit principalement des agences d'exécution nationales représentées par: le Département de l'éducation, le ministère de la santé et le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse. La collaboration entre les départements sera traduite par des mécanismes de programmation et de coordination intersectorielle et ce dans le cadre des comités intersectoriels régionaux et centraux.

### **4.2 Partenariat avec les autres agences du Système des Nations Unies**

La thématique jeune constitue un des principaux axes de collaboration entre les agences du SNU. En effet, le projet "jeune pour jeune" présente un cadre élargi de collaboration avec les agences du SNU pour mieux servir les mêmes populations de jeunes notamment avec l'UNICEF et l'UNESCO. Les domaines de collaboration seront axés respectivement sur la participation des jeunes développée dans le cadre du projet conjoint "jeunes en action" entre l'UNICEF et l'UNFPA et le développement de guides et de modules de formation sur les activités de théâtre et autres thématiques pour les jeunes. Les activités stratégiques du programme seront systématiquement développées en concertation avec ces agences afin de créer des synergies dans les actions et favoriser la complémentarité des activités.

### **4.3 Partenariat dans le cadre de la coopération bilatérale**

Il s'agit principalement de la collaboration avec le projet financé par le Fonds Global de lutte contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose, le projet ALEF/USAID et la coopération française. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de partenariat existant entre ces acteurs et l'Entraide nationale à travers :

Le projet "prévention des jeunes des IST/SIDA" avec l'appui du fonds mondial et auquel l'UNFPA sera invité à assister l'Etablissement de l'Entraide Nationale pour l'implantation de l'approche des éducateurs pairs dans la lutte contre les IST/SIDA chez les jeunes.

Le projet "ALEF" avec l'appui de l'USAID et qui vise l'appui pédagogique et psychosocial des jeunes filles de Dar taliba constituera une opportunité pour partager davantage ses expériences avec le projet "jeunes pour jeunes" afin de créer une synergie dans les actions et assurer une complémentarité des activités de deux projets au profit des bénéficiaires de Dour Taliba.

Le projet "Fonds de Soutien au Développement" avec l'appui de la coopération française qui vise le renforcement et le soutien à l'insertion socio-économique des jeunes à travers le co-financement des projets des associations destinées à la promotion de la jeunesse, ainsi que le projet Najma qui s'inscrit dans le même cadre de coopération visant les mêmes objectifs.

### **4.4 Partenariat avec les ONG**

La collaboration entre l'Etablissement de l'Entraide Nationale et les ONG se fait à travers la structure de maison de citoyen et dans laquelle, les associations sont des prestataires de services et activités de loisir en collaboration avec les animateurs et aussi dans les CEF et Dour Talib et Taliba pour la réalisation des activités de sensibilisation et de célébration des événements. Le cadre de partenariat entre ledit projet et les ONG sera axé sur le renforcement des capacités des associations pour mieux encadrer les jeunes et

les faire participer dans la conception et la mise en œuvre des activités socio-éducatives au sein des structures ciblées par le projet.

Une attention particulière sera accordée aux associations féminines pour mieux assurer le service d'écoute et d'orientation auprès des jeunes femmes fréquentant les maisons de citoyen.

Un plan d'action des ONGs dans le cadre du programme « jeunes pour jeunes » sera établi, qui spécifiera les résultats à atteindre (liés aux axes stratégiques du projet) et l'engagement des ONGs pour la mise en œuvre de certaines activités au sein des structures.

## V. MODALITE DE MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROGRAMME

### 5.1 Le Cadre institutionnel

Entraide Nationale, Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière placé sous la tutelle du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, est chargé de dispenser l'aide et l'assistance sous toutes ses formes au profit des couches vulnérables et nécessiteuses et de concourir à la promotion sociale et familiale.

L'Etablissement gère des programmes sociaux au profit desdites populations par le biais de plus de deux mille institutions sociales implantées à travers le Royaume.

L'action de l'Etablissement est axée principalement sur la formation. Les Centres de Formation représentent plus de 60% du total des institutions gérées et contrôlées par l'Etablissement.

La population ciblée en matière de formation est composée de femmes, jeunes filles et garçons, issus de familles pauvres, qui bénéficient d'une formation dans des métiers divers traditionnels et modernes.

Des campagnes de sensibilisation, périodiques, ciblant la santé de la mère et de l'enfant, la planification familiale, la lutte contre la malnutrition et les maladies transmissibles, l'hygiène individuelle et du milieu, sont organisées au sein de ces centres, en partenariat avec les délégations provinciales du Ministère de la Santé et des ONG, pour améliorer la santé des bénéficiaires.

Aussi, l'Entraide Nationale, de part la mission qui lui incombe en qualité de filet de sécurité au profit des population défavorisées, et en partenariat avec la société civile et d'autres acteurs, gère des Institutions d'accueil pour enfants et jeunes issus des couches de populations défavorisées (Dar Talib, Dar Taliba, Dar Al Atfal,...) afin de leur permettre de poursuivre leurs études dans des conditions normales et d'éviter la déperdition et l'abandon scolaire.

Administrativement, l'Entraide Nationale est structurée comme suit :

- Sous-direction administrative : elle a pour attribution la gestion des ressources humaines et la gestion des dossiers administratifs et financiers de l'Entraide Nationale (préparation et gestion du budget) ;
- Sous-direction de l'action sociale : elle a pour mission la planification et la coordination dans le domaine de l'action sociale et humanitaire. Elle assure la gestion et le suivi des actions de différents centres sociaux de l'Entraide Nationale (CEF, EPS, CFA, etc.);
- L'inspection : c'est une direction chargée de suivi et de contrôle financier, administratif, pédagogique et organisationnel des différentes divisions, services et centres de l'Entraide nationale ;
- Les coordinations régionales: il s'agit des représentations de la direction de l'Entraide Nationale au niveau régional chargées de mettre en œuvre les politique et les programmes de l'établissement à travers un processus de planification, d'exécution , de suivi et d'accompagnement des programmes régionaux (Coordinations régionales : Rabat – Salé- Zemmour - Zaer; Grand

Casablanca et Doukkala – Abda ; Marrakech –Tansift- Al Haouz ; L'Oriental et Taza- Hoceima-Taounate ; Fès –Boulmane et Méknès –Tafilalt ; Laayoune- Boujdour- Essakia Lhamra- Oued Eddahab- El gouira ;Tanger Tetouan.)

- Les délégations provinciales.

L' Etablissement de l'Entraide Nationale dispose également de :

**Dar Taliba, Dar Talib et Dar Al Atfal (744 structures)** : ce sont des structures qui assurent la prise en charge des jeunes scolarisés issus de familles pauvres, implantées dans le milieu rural et urbain, leur facilitant l'accès à l'enseignement.

**Les Centres d'Education et de la formation (904 CEF)**: ce sont des centres qui dispensent des activités de formation professionnelle (broderie, coiffure, coupe et couture...) au profit des Jeunes filles non scolarisées ou victimes d'abandon scolaire et Femmes pauvres et/ou analphabètes.

**Les Centres de formation par apprentissage (90CFA)**: ce sont des centres de formation de jeunes garçons déscolarisés, visant le développement de leurs compétences techniques en mécanique auto, menuiserie, soudure, informatique,.....

**Les Maisons de Citoyens (14 MC)** : La maison de citoyen est un espace polyvalent d'action Sociale, viendra renforcer le réseau social y compris les associations, par le biais des prestations sociales variées (écoute, information et orientation de la population), qui visent l'intégration sociale, l'encadrement et l'éducation à la citoyenneté.

**Les jardins d'enfants**, au nombre de **332** destinés aux enfants âgés de 3 à 6ans, ils permettent aux enfants de s'initier à l'apprentissage scolaire en développant leurs capacités physiques et mentales.

**Les centres pour enfants à besoins spécifiques** au nombre de 9 destinés à prendre en charge des enfants ayant un handicap physique ou mental.

## 5.2 Agence de mise en oeuvre

Le programme proposé sera exécuté par l'Etablissement de l'Entraide Nationale.

Vu la nature des activités, et le mandat des différentes directions au niveau central, régional et provincial, le présent programme sera exécuté par les structures suivantes :

- a) La sous direction de l'action sociale ;
- b) Les coordinations régionales et les délégations provinciales sélectionnées.

## 5.3 Mécanisme de Gestion et Coordination Programmatique

### 5.2.1 Coordination intra sectorielle

Pour assurer une bonne gestion et une bonne coordination des Plans de Travail Annuels, le partenaire d'exécution du programme proposé assurera l'établissement et le bon fonctionnement des mécanismes suivants :

- 1) Un « Comité de pilotage », présidé par le Directeur de l'Entraide Nationale et composé des coordinateurs régionaux des sites cibles et du représentant de l'UNFPA et tout autres bailleurs de fonds contribuant au programme. Ce comité se réunira deux fois par an pour examiner le bilan annuel, donner les orientations stratégiques, valider le plan d'action annuel et recommander les changements nécessaires (durant la réunion de mi-année).
- 2) Un « Comité technique », réunissant les représentants des différentes structures (national et régional) impliquées à la réalisation du programme, et du Chargé de Programme d'UNFPA. A travers des réunions trimestrielles. Ce comité sera chargé du suivi régulier du plan annuel, et de la préparation des fiches de mise en oeuvre pour chacune des activités prévues dans le plan de travail.

## 5.2.2 Coordination intersectorielle

Dans le but d'assurer une meilleure programmation et coordination intersectorielle du projet "jeunes pour jeunes" par les quatre institutions à savoir l'Entraide Nationale, le Département de l'Education Nationale, le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et le Ministère de la Santé, un mécanisme de coordination intersectorielle sera mis en place comme suit :

- 1). Un Comité de coordination intersectorielle centrale avec une présidente tournante composé par le Directeur de l'Entraide Nationale, le Directeur de la Direction de la vie scolaire, de la formation Inter académies de l'évaluation au niveau du DEN, le Directeur de la population au niveau du Ministère de la Santé, le Directeur de la jeunesse au niveau du SEJ, des représentants des agences des Nations unies (UNICEF et UNESCO), des représentants de la coopération bilatérale (Fonds Mondiale de lutte contre le SIDA, le Malaria et la Tuberculose, ALEF, et Coopération Française) et des représentants des ONG. Ce comité se réunira deux fois par an pour valider les plans d'actions nationaux intersectoriels, examiner le bilan des réalisations et de coordination intersectorielle et donner les orientations stratégiques pour les axes transversaux
- 2). Un Comité de coordination intersectorielle régionale avec une présidente tournante composé des délégués régionaux des départements concernés et les directeurs des Académies régionales de l'éducation et de la formation. Ce comité se réunira deux fois par an pour valider les plans d'actions régionaux intersectoriels et examiner le bilan des réalisations et de coordination intersectorielle.

## 5.3 Gestion financière

Pour assurer une gestion financière, le partenaire d'exécution du programme proposé assurera les procédures suivantes :

- a) Le partenaire cosignera une Lettre d'Accord avec le Représentant de l'UNFPA, concernant les calendriers et les apports prévus des différentes parties intéressées, ainsi que les modalités à suivre pour se conformer aux procédures applicables en matière de financement, de comptabilité, d'établissement de rapports et de vérification des comptes.
- b) Le partenaire est encouragé à maintenir un compte bancaire spécifique au projet pour le virement des fonds nécessaires à la mise en œuvre des plans de travail annuels.
- c) Pour faciliter un décaissement régulier des fonds, la comptabilité de ce compte sera assuré par un comptable professionnel et compétent sous la supervision du directeur de la sous direction d'administration publique / Division de finance du partenaire d'exécution. Ce compte aura au moins trois signataires nommés parmi les hauts fonctionnaires du partenaire d'exécution, y compris la sous-direction de l'action sociale directement liés à la mise en œuvre des activités du programme
- d) Les transferts de fonds trimestriels, faites par l'UNFPA, seront basés sur les Plans de Travail Annuels (PTA) et trimestriels (PTT), convenus entre le partenaire et l'UNFPA. Les modalités de transfert d'espèces peuvent être revues sur la base du suivi du programme et des rapports d'audits.
- e) Dans un délai de 15 jours à compter de la fin de chaque trimestre, le partenaire d'exécution soumet à l'UNFPA un Certificat de Dépenses/Demande d'Avance, indiquant les décaissements effectués pendant le trimestre, et les montants requis pour le trimestre suivant.
- f) Un Instrument de Suivi du Plan de Travail (rempli) (Voir annexe 3) devrait accompagner le certificat, indiquant l'état d'exécution des différent activités prévus dans le plan de travail annuel/trimestriel;
- g) Les fonds gérés par le partenaire d'exécution seront vérifiés au moins annuellement par les « Cours des Comptes ».

## VI. SUIVI ET EVALUATION

### 6.1 Processus de Suivi et Évaluation

- a) Réunions de Comités de Pilotage : organisés semestriellement, ces réunions serviront à l'approbation et la revue des plans et des bilans, annuel et semestriel, ainsi que l'approbation des plans intersectoriels.
- b) Réunions de Comités Technique : Organisées trimestriellement, ces réunions serviront à la mise à jour des plans et bilans trimestriels, ainsi qu'à l'établissement d'une demande de fonds, ainsi qu'un rapport trimestriel des activités réalisées.
- c) Réunions de Revues Annuelles du Programme UNFPA – Maroc : Sous l'égide du Ministère des Affaires Étrangères et Coopération (MAEC), seront organisés pour revoir l'état d'avancement du Programme Pays, avec les autres partenaires nationaux, et aussi les autres agences des NU et les autres coopérations Multi- et Bilatérales
- d) Évaluation et Revue à mi-parcours et finale : Sous l'égide du MAEC, des réunions de revue à Mi parcours et finale seront conduites éventuellement avec les autres partenaires du Programme de pays UNFPA – Maroc, et aussi les autres agences des NU et les autres coopérations Multi- et Bilatérales

### 6.2 Instruments de Suivi et d'Évaluation

Le présent programme contient deux instruments qui guideront le Suivi et Évaluation du programme : a) « Cadre Logique » (Annexe 1); b) le « Plan de Suivi et Évaluation » (PSE) (Annexe 3)

- le Cadre Logique identifie les indicateurs de processus et d'impact, nécessaires pour mesurer le progrès atteint des produits du programme. Pour chaque indicateur, une « Situation de Départ » (Baseline data) et des cibles seront établies au début du programme, et serviront au suivi et l'évaluation du programme. La collecte des données nécessaires sera assurée d'une manière continue, et sera gérée par une base de données DevInfo mise à jour régulièrement par le bureau de l'UNFPA.
- Le Plan de Suivi et Évaluation (PSE) définit, sur cinq ans, les études, recherches et évaluations, les systèmes de suivi, les mécanismes de collecte des données, les actions de renforcement des capacités en suivi / évaluation, et les publications prévues. Des évaluations à mi-parcours et en fin de cycle du programme pays mesureront la performance du programme. Au cours du cycle, le PSE sera décliné en « Plan Annuel de Suivi et Evaluation » (PASE), et révisé et mis à jour lors de revues annuelles et à mi parcours. D'autres indicateurs seront ajoutés selon les plans de travail annuels (PTA).

## VII. BUDGET DU PLAN D'ACTION 2007-2011

Le Coût total des activités prévues pour atteindre les produits du programme proposé est estimé aux alentours de deux Millions de Dollars Etats Unies ( 2.000.000 US\$), pour la période 2007 - 2011.

### 7.1 Ressources garanties

De ce budget, l'UNFPA contribuera d'un montant de neuf cent mille Dollars Etats Unies **900.000 US\$** ( 600.000 US\$ issue des ressources régulières et 300.000 US\$ à mobiliser par l'UNFPA).

Pour sa part, l'Entraide Nationale s'engage à contribuer d'un montant **de 3 000.000 DH** et qui sera versé au compte de l'UNFPA au Maroc en versements annuels et ce conformément à la réglementation en vigueur telle qu'elle est défini par les instances compétentes en la matière. Un accord

sera signé entre le partenaire d'exécution et le Représentant d'UNFPA, concernant les calendriers et les apports prévus des parties concernées.

## 7.2 Ressources à mobiliser

l'UNFPA en collaboration avec le partenaire, s'emploieront activement à mobiliser **750.000 US\$** conjointement auprès des bailleurs de fonds bilatéraux, au niveau régional et provincial (soit en virement espèce ou financement parallèle).

## VIII. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

### 8.1 Engagement du UNFPA

Dans le cadre du présent Plan d'Action, l'UNFPA s'engage à :

- Apporter l'assistance technique et l'expertise dans tous les domaines liés au programme, utilisant les ressources de l'Équipe d'Appui Technique du UNFPA, et les experts locaux et internationaux ;
- Appuyer le recrutement du personnel pour le projet pour assurer un appui technique, administratif et opérationnel du bureau de l'UNFPA aux partenaires ;
- Effectuer des versements en espèces dans des comptes bancaires reconnus par les partenaires et par l'UNFPA. Ces fonds seront répartis par année calendaire, en conformité avec les Document de Programme de Pays (CPD) approuvé par le Conseil d'Administration. Ces budgets seront revus et détaillés dans les Plans de Travail Annuels du programme;
- Appuyer l'achat des produits et services pour les besoins du programme, selon la demande des partenaires.

### 8.2 Engagement de l'Entraide Nationale

Dans le cadre du présent programme, l' Etablissement de l'Entraide Nationale s'engage à :

- Assurer l'appropriation et l'exécution des plans d'action retenus en harmonie avec les priorités nationales et sectorielles ;
- Fournir les facilités et la coordination nécessaires en vue de la réalisation des activités retenues dans les plans d'action annuels, et de l'atteinte des produits retenus ;
- Organiser la réunion de suivi des différents comités de pilotage et technique;
- Participer activement au plan de suivi en vue de fournir les indicateurs permettant d'apprécier l'état d'avancement du programme ;
- Assurer une participation financière (**coûts partagés en espèces et en nature**) d'au moins **25%** du budget total, qui sera versé au compte bancaire de l'UNFPA au Maroc ;
- Accompagner l'UNFPA pour la mobilisation de ressources additionnelles.
- Assurer que les matériels et équipements, fournis par l'UNFPA, soient utilisés au bénéfice du programme;
- désigner les références du compte bancaire, et les institutions autorisés à recevoir les fonds transférés par l'UNFPA, et s'assurer que ces fonds seront utilisés en conformité avec les règlements et procédures de l'UNFPA, et selon des budgets conjointement approuvés auparavant.
- faciliter les visites périodiques aux sites du programme, et le suivi des activités par les responsables officiels de l'UNFPA, afin d'évaluer l'état d'avancement du programme, de collecter des informations/données pour le suivi-évaluation du Programme.

- encourager et faciliter la participation des bailleurs de fonds, des Agences des Nations Unies, et des ONG, selon les cas, lors des réunions des revues périodiques et à mi-parcours
- faciliter l'accès des auditeurs à toutes documentations relatives aux dépenses des fonds transférés par le bureau de l'UNFPA, et établir un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations émises par les auditeurs.

## **IX. ANNEXES**

a. Annexe 1 : Cadre logique des résultats et indicateurs

<b>Priorité nationale/But 3 UNDAF</b> : Renforcement du capital humain et social et amélioration de l'accès aux services sociaux de base				
<b>Effet UNFPA</b> : les groupes de populations marginalisées (enfants, femmes et autres groupes vulnérables) exercent leurs droits d'accès aux services sociaux de qualité, y compris l'éducation, la santé, la protection et la prévention de VIH/SIDA				
<b>Produit2 UNFPA</b> : Approches et services sectoriels complémentaires d'information et de santé (y compris SRet IST/SIDA ciblant les adolescents et les jeunes y compris ceux en situation à risque sont consolidées dans les provinces prioritaires en vue de leur institutionnalisation)				
<b>Produits</b>	<b>IOV</b>	<b>MDV</b>	<b>ETAT INITIAL</b>	<b>CIBLE 2011</b>
<b>Produit1</b> : Des services d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbr des services d'écoute pour adolescents et jeunes</li> </ul>	Rapport coordination régionale EN	0	10%
<b>Produit2</b> : Les activités des CEF/CFA et des Maisons de Citoyen (MC), Dar Attalib/ Attaliba, sont renforcés pour offrir des activités socio--éducatives, d'information, particulièrement en matière de SR et IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc	<ul style="list-style-type: none"> <li>% des établissements EN les jeunes ayant des activités socio-éducatives à travers les EP avec plan d'action</li> </ul>	RAPPORT COORDINATION REGIONALE EN	0	40%
<b>Produit3</b> : Des mécanismes de participation des jeunes à la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local et national	<ul style="list-style-type: none"> <li>% des structures EN ayant des mécanismes de participation des jeunes</li> </ul>	Rapport Provincial et régional EN.	2 %	10%
	% des structures EN ont du personnel et jeunes formés en participation des jeunes.	Rapport Provincial et régional EN.	2%	10%
<b>Produit 4</b> : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme collaboration intersectorielle, au niveau national, régional et local sont définis et opérationnels.	Stratégie nationale de jeunesse formulée et validée	Document de Politique	Non existant	Politique adoptée

b. Annexe 2 : Plan d'action 2007-2011

Domaine d'action prioritaire : Renforcement du capital humain et social et amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Axe Stratégique	Groupes d'activités	Responsable	Partenaires	Échéancier				
				1	2	3	4	5
<b>Produit du projet 1 : Des services d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et jeunes</b>								
1.1 La stratégie multisectorielle / sectorielle pour assurer des services d'écoute aux adolescents fréquentant les structures de EN est développée et mise en œuvre.	1.1.1 Elaborer une convention de collaboration avec le MS pour étendre les soins de santé et d'écoute aux adolescents des structures de l'E.N	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	MS	X	X	X	X	X
	1.1.2.Etablir un système de références entre les structures de l'EN et les ESJ	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	MS	X	X	X	X	X
1.2 La stratégie d'implantation de services d'écoute pour adolescents et jeunes au niveau de chaque secteur est mise en œuvre, suivie et évaluée.	1.2.1 Renforcer les capacités du personnel pour assurer le service d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	Associations, MS , DEN et SEJ	X	X	X	X	X
	1.2.2 Elaborer les outils d'écoute, d'orientation et d'accompagnement destinés aux structures de l'EN	Sous direction de l'action sociale et coordinations régionales	Associations, MS , DEN et SEJ		X	X	X	X
	1.2.3 Mettre en place un espace pour l'écoute des jeunes dans les structures de l'E.N	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	ONG			X	X	X
<b>Produit 2 : Les activités des CEF/CFA et des Maisons de Citoyen (MC), Dar Attalib/ Attaliba, sont renforcés pour offrir des activités socio--éducatives, d'information, particulièrement en matière de SR et IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc</b>								
2.1 Les associations de jeunes, travaillant dans les maisons de citoyen pour offrir des activités d'information et d'appui (y compris l'appui scolaire) sont appuyées.	2.1.1 Concevoir et mettre en œuvre une expérience pilote éducative centrée sur les habilités de vie au profit des jeunes et associations des maisons de citoyens	Délégations provinciales et coordination régionale	ONG des MC		X	X	X	
	2.1.2 Renforcer le partenariat avec les associations prestataires d'activités dans les MC	Délégations provinciales et coordination régionale	ONG des MC	X	X	X	X	X
2.2 Les capacités des associations de jeunes, travaillant dans les Maisons de Citoyen, en approche d'éducation par les pairs et habilités de vie sont renforcées	2.2.1 Renforcement des compétences des jeunes et animateurs des associations de jeunes en habilités de vie dans les maisons de citoyens	Délégations provinciales et coordination régionale	ONG des MC		X	X	X	X
	2.2.2 Soutien aux plans d'action des jeunes E.P actifent dans les associations des MC	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	ONG des MC		X	X		

Axe Stratégique	Groupes d'activités	Responsable	Partenaires	Échéancier				
				1	2	3	4	5
2.3 Le module d'habilitation de la jeune fille est intégré au curriculum d'enseignement des CEF en capitalisant sur les expériences précédentes de l'EN	2.3.1 Organiser des sessions de formation des animatrices des CEF et CFA en compétences d'auto habilitation	Sous direction de l'action sociale et coordinations régionales	SEJ	X	X	X	X	X
	2.3.2 Elaborer et intégrer le module sur les compétences sociales d'employabilité	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	ONG		X	X	X	X
	2.3.3 Renforcer les capacités des jeunes filles dans le travail associatif et dans les coopératives	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	ONG		X	X	X	X
2.4 Les capacités des groupes des jeunes filles des CEF sont renforcées pour offrir l'information en SR à travers l'EP et des activités socio-éducatives	2.4.1 Mettre en place un programme de formation des jeunes filles de CEF en habilité de vie et E.P	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	SEJ, DEN, Santé et ONG		X	X	X	X
	2.4.2 Soutenir les activités socio-éducatives menées par les E.P	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	ONG		X	X	X	X
	2.4.3 Elaborer et mettre en oeuvre des outils de suivi et d'évaluation	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	SEJ, DEN, Santé et ONG		X	X	X	X
2.5 Les clubs de jeunes sont créés et appuyés au sein des Dar Attalib(a) offrant des activités socioculturelles ciblant le développement psychosocial	2.5.1 Développer des outils, approches et démarches pour le développement psychosocial des jeunes filles et garçons en internat	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	SEJ, DEN , Santé et ON		X	X		
	2.5.2 Mettre en œuvre un programme de formation et de renforcement des compétences des jeunes en internat en habilités de vie	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	SEJ, DEN , Santé et ON	X	X	X	X	
	2.5.3 Mettre en place un programme socio-éducatif destiné aux jeunes résidents dans les internats	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	SEJ, ALEF et DEN		X	X	X	
2.6 Des stratégies pour la prise en charge des populations en situation de précarité et de vulnérabilité sont définies et mises en œuvres	2.6.1 Contribution aux consultations pour le développement d'une stratégie adapté aux populations en situation précaire	Sous-direction de l'action sociale et coordinations régionales	UNICEF		X			
<b>Produit 3 : Des mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local et national</b>								
3.1 Les mécanismes de participation des jeunes au niveau municipal, provincial et régional sont définis et mis en oeuvre	3.1.1 soutenir l'Institutionnalisation de la participation des jeunes aux différents niveaux organisationnels	Sous- direction de l'action sociale, coordinations régionales et délégation provinciales	UNICEF, DEN, SEJ, ONG		X	X	X	X

Axe Stratégique	Groupes d'activités	Responsable	Partenaires	Échéancier				
				1	2	3	4	5
	3.1.2 Elaborer et diffuser les outils pédagogiques sur la participation des jeunes	Sous- direction de l'action sociale, coordinations régionales et délégation provinciales	UNICEF, DEN, SEJ, ONG		X	X	X	
	3.1.3 Présenter les résultats de la recherche action aux décideurs locaux, régionaux et nationaux et diffuser les rapports	Sous- direction de l'action sociale, coordinations régionales et délégation provinciales	UNICEF, DEN, SEJ, ONG	X				
	3.1.4 Contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de la participation de jeunes à travers des tables rondes et ateliers de débats animés par les jeunes.	Sous- direction de l'action sociale, coordinations régionales et délégation provinciales	UNICEF, DEN, SEJ, ONG	X	X			
	3.1.5 Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer pour les jeunes	Sous- direction de l'action sociale, coordinations régionales et délégation provinciales	UNICEF, DEN, SEJ, ONG	X	X	X	X	X
	3.1.6 Conduire une étude sur analyse du budget alloué aux activités des jeunes au niveau communal	Sous- direction de l'action sociale, coordinations régionales et délégation provinciales, MI	UNICEF, DEN, SEJ, ONG	X				
	3.2 Les compétences des jeunes et des adultes sont renforcées en matière de participations	3.2.1 Renforcer les compétences des animateurs/ éducateurs en matière de participation dans les CEF, CFA, Dar Talib et taliba, et les maisons de citoyens	Délégations provinciales et coordination régionale	UNICEF, DEN, SEJ, ONG	X	X	X	X
3.2.2 Renforcer des habilités de vie et les connaissances des jeunes axées sur la participation dans les CEF, CFA, Dar Talib et taliba, et les maisons de citoyens)		Délégations provinciales et coordination régionale	UNICEF, DEN, SEJ, ONG		X	X	X	X
3.2.3 Soutenir les initiatives des jeunes des structures de l'Entraide Nationale dans le domaine de la participation		Délégations provinciales et coordination régionale	UNICEF, DEN, SEJ, ONG	X	X	X	X	X
3.3 La composante participation du projet évaluée et modélisée	3.3.1 Mener une étude d'évaluation du processus et résultats des actions de soutien à la participation des jeunes	Délégations provinciales et coordination régionale	UNICEF, DEN, SEJ, ONG	X	X			
	3.3.2 Organiser un atelier de planification de l'extension de la composante participation aux autres régions	Délégations provinciales et coordination régionale	UNICEF, DEN, SEJ, ONG	X	X			
<b>Produit 4 : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme de collaboration intersectorielle, au niveau national, régional et local sont définis et opérationnels.</b>								

Axe Stratégique	Groupes d'activités	Responsable	Partenaires	Échéancier				
				1	2	3	4	5
4.1 Une stratégie nationale de jeunesse basée sur les droits humains et l'équité de genre est formulée	4.1.1 Contribuer à la consultation nationale sur l'élaboration d'une stratégie nationale de jeunesse	Sous- direction de l'action sociale	DEN, SEJ, SANTE, ONG				X	X
	4.1.2 Appuyer l'organisation des ateliers de concertations pour l'élaboration de la stratégie	Sous- direction de l'action sociale	DEN, SEJ, SANTE, ONG	X	X	X	X	X
4.2 Une stratégie de plaidoyer et mobilisation sociale visant les décideurs et la société civile en droits et développement des jeunes est développée et mise en œuvre	4.2.1 Appuyer le développement d'une stratégie de communication et de promotion des structures de l'Entraide nationale	Sous- direction de l'action sociale			X	X	X	
	4.2.2 Soutenir la mise en place d'une stratégie d'ouverture des structures de l'Entraide Nationale sur leurs environnements (familles, ONG, Secteur privé, et autres départements) est développée	Sous- direction de l'action sociale	ONG	X	X	X	X	
4.3 les mécanismes de gestion et de coordination intra-sectorielle et intersectorielle sont renforcés	4.3.1 Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du projet intersectoriel et intra sectoriel	Sous- direction de l'action sociale	MS, DEN et SEJ	X	X	X	X	X
	4.3.2 Renforcer les capacités des unités de gestion au niveau central et régional	Sous- direction de l'action sociale	MS, DEN et SEJ	X	X	X	X	X

c. Annexe 3 : Plan de Suivi et Evaluation du Programme Proposé

		Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Activités de Suivi et Evaluation	Enquêtes et Etudes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête SR des adolescents</li> </ul>	•	•	•	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête SR des adolescents</li> </ul>
	Système de Monitoring/Suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)</li> </ul>
	Evaluations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des associations de jeunes &amp; networks</li> </ul>	•		•	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation externe du PP d'UNFPA (Feb.- Mai)</li> </ul>
	Revue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle des PTA et du PP (Nov)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle PTA et du Prog. Pays (Nov)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle PTA et du Prog. Pays (Nov)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle PTA et du Prog. Pays (Nov)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle des PTA et du PP (Nov)</li> </ul>
Planning references	Renforcement des capacités des partenaires en M & E	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte/analyse des indicateurs</li> <li>• Procédures financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion Axée sur les Résultats</li> <li>• Procédures financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte et analyse des indicateurs</li> <li>• Procédures financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion Axée sur les Résultats</li> <li>• Procédures financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures financières</li> </ul>
	Utilisation de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparations PTA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparations PTA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport ODM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparations PTA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparations PTA</li> </ul>
	Activités des Partenaires	▪	▪	▪	•	•

